

GROUPE RENAULT

119, rue du Point du Jour - 92109 Boulogne Billancourt

Tel : 01.76.84.14.33 / 01.76.84.14.34



Point sur la réunion DSC/direction du 23 mars 2020

Selon la direction la situation industrielle est stable.

Elle déplore le décès de notre collègue de Cléon et dit apporter tout son soutien à la famille.

750 personnes travaillent aujourd'hui sur les sites d'île de France, pour moitié de Renault et moitié de sous-traitants.

Dans le Nord, MCA est toujours en activité. SOVAB est toujours sous le joug de son directeur et de sa volonté de reprendre l'activité de l'atelier de retouche. Sans une farouche détermination de nos camarades cette activité aurait repris dès aujourd'hui.

Un service du travail obligatoire sera mis en place sur les sites de Cergy et de Villeroy à partir du 30 mars 2020. Même si les équipes seront réduites l'ensemble du personnel d'atelier ne présentant aucun risque pour eux ou pour leurs collègues seront dans l'obligation de venir travailler pour une période de 14 jours.

La CGT rappelle à la direction et aux autres organisations syndicales la déclaration du président du conseil scientifique sur le COVID 19, Mr Jean-François Delfraissy : « *La crise va s'intensifier au cours de la semaine qui vient et le nombre de cas graves et de morts augmentera. Notre message majeur est que le confinement, dans l'état actuel des ressources, est la seule façon de casser la courbe de l'épidémie et d'éviter que le système de soins explose en vol* ».

La CGT réaffirme l'impérieuse nécessité d'arrêter, sans tarder, toutes les activités non essentielles au fonctionnement de la nation. C'est la seule alternative crédible à l'endiguement de cette pandémie.

Vers un contrat social de crise.

Les décrets d'application en rapport avec les mesures économique de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 restent à paraître et les modalités de fonctionnement du chômage partiel sont encore inconnues. Malgré tout, la direction souhaite engager rapidement des discussions avec les organisations syndicales pour bâtir un projet d'accord de crise au travers de réunions bilatérales. Mais la philosophie de l'accord nous est dévoilée par cette simple interrogation : « *Le télétravail peut-il être considéré comme un travail partiel ?* ». Une fois de plus la direction générale de Renault flaire le bon filon. Si la réponse est positive Renault est en droit de demander à l'état le paiement d'une partie des heures travaillées.

Pour conclure

La direction reste sur sa position et réagit en fonction de la pression sociale exercée par les salariés sur le terrain.

Prochaine réunion mardi 24 mars à 17h00

Faites-nous remonter la situation de votre établissement, les problèmes posés, les demandes...

N'hésitez pas à partager ce compte-rendu à vos collègues, au maximum de salariés qui souhaiteraient avoir des informations.